



---

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 3 DÉCEMBRE 2025

---

**OBJET : CIMETIÈRE**

TARIFS DES CONCESSIONS ET DU COLUMBARIUM  
Mise à jour

N°2025\_123

---

Date d'affichage de la liste des délibérations : **10 décembre 2025**

Date de transmission en Préfecture : **10 décembre 2025**

Date de mise en ligne : **10 décembre 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **25 novembre 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Christelle RIVAT**

**Membres présents à la séance :**

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Jean PETIT - Guy BOISSERIN - Christophe GALLAY - Christine MARCILLIERE - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS - Christiane CONSTANT

**Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :**

Bruno THUET (à Sébastien FRANÇOIS) - Béatrice VERDIER (à Marie DECHESNE) - Lionel CATRAIN (à Christine MARCILLIERE) - Florence RICHARD (à Béatrice DHENNIN) - Isabelle WEULERSSE (à Sylvie GUINET)

**Membre absent, excusé sans donner pouvoir :**

Jean-Philippe SANTONI



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 3 DÉCEMBRE 2025

Le Code Général des Collectivités Territoriales a confié au Maire la Police des funérailles et des cimetières lui assignant la mission d'y maintenir l'ordre et la décence dans le cadre d'une stricte neutralité et de veiller au transport des personnes décédées, aux inhumations et exhumations ainsi qu'au maintien de l'hygiène et de la salubrité publique.

Depuis plusieurs années, la collectivité organise régulièrement des reprises de concessions en budgétant une somme de 5 000 €/an pour cette exécution. Une reprise de concession, en particulier dans l'ancien cimetière, peut en cas d'état d'abandon ou de non renouvellement, coûter plus de 2 000 € (creusement de la fosse, exhumations des corps, mise à l'ossuaire du reliquaire, démontage du monument ...).

Pour ces raisons susmentionnées, il est proposé que la révision des tarifs des attributions des concessions du cimetière soit revalorisée régulièrement désormais en fonction du taux d'inflation.

Pour 2026, en raison des tarifs inchangés entre 2024 et 2025, il est envisagé une augmentation de 2.5 % (chiffre indice des prix à la consommation hors tabac 2024/2025 : 1.8 % puis 2025/2026 : 0.9 %)

La commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » a vu le dossier le 26 novembre 2025.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

**Par 30 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention, 0 non-participations, délibère pour**

- ACTUALISER les tarifs de l'attribution des concessions pour « le nouveau » et « l'ancien » cimetières ainsi que ceux des cases et cavurnes de l'espace cinéaire, comme suit et selon une revalorisation de 2.5 %, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

Concessions (ancien et nouveau cimetières)		
Durée	Concession simple - 2m <sup>2</sup>	Concession double - 4m <sup>2</sup>
15 ans	285 €	452 €
30 ans	512 €	904 €
50 ans	737 €	1 380 €

  

Columbarium		
Durée	Case	Cavurne
15 ans	382 €	565 €

- DIRE que les recettes correspondantes seront créditées au chapitre 70 – compte 70311 du budget principal de la commune – exercices 2026 et suivants

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le secrétaire  
Christelle RIVAT

Le Maire  
Serge BÉRARD

